

Révision LEMT

Résultat de l'évaluation

Outil mis à disposition par l'Unité de développement durable de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>

Données concernant l'auteur de l'évaluation

Nom et prénom : Broccard Eric
Email : eric.broccard@fr.ch
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DEE
Service : : SPE

Co-auteurs : Amélie Dupraz-Ardiot SG-DAEC, Sara Valsangiacomo SG-DAEC,
David Sansonnens SG-DEE.

Informations sur le projet

Description : Révision de la Loi sur l'Emploi et le Marché du Travail. La Boussole porte uniquement sur les articles de la Loi modifiant la loi sur l'emploi et le marché du travail travail.

Les principales modifications ont trait aux domaines suivants :

- > adaptations en vertu de la LACI;
- > renforcement de la lutte contre le travail au noir (renforcement des mesures et des amendes, élargissement des compétences des inspecteurs et inspectrices SMT) ;
- > modifications en lien avec les programmes d'emploi;
- > modifications légistiques et linguistiques.

Effet levier Moyen

Domaines concernés :

Economie	Environnement	Société
Significativement	Légèrement	Significativement

Commentaire général sur l'évaluation

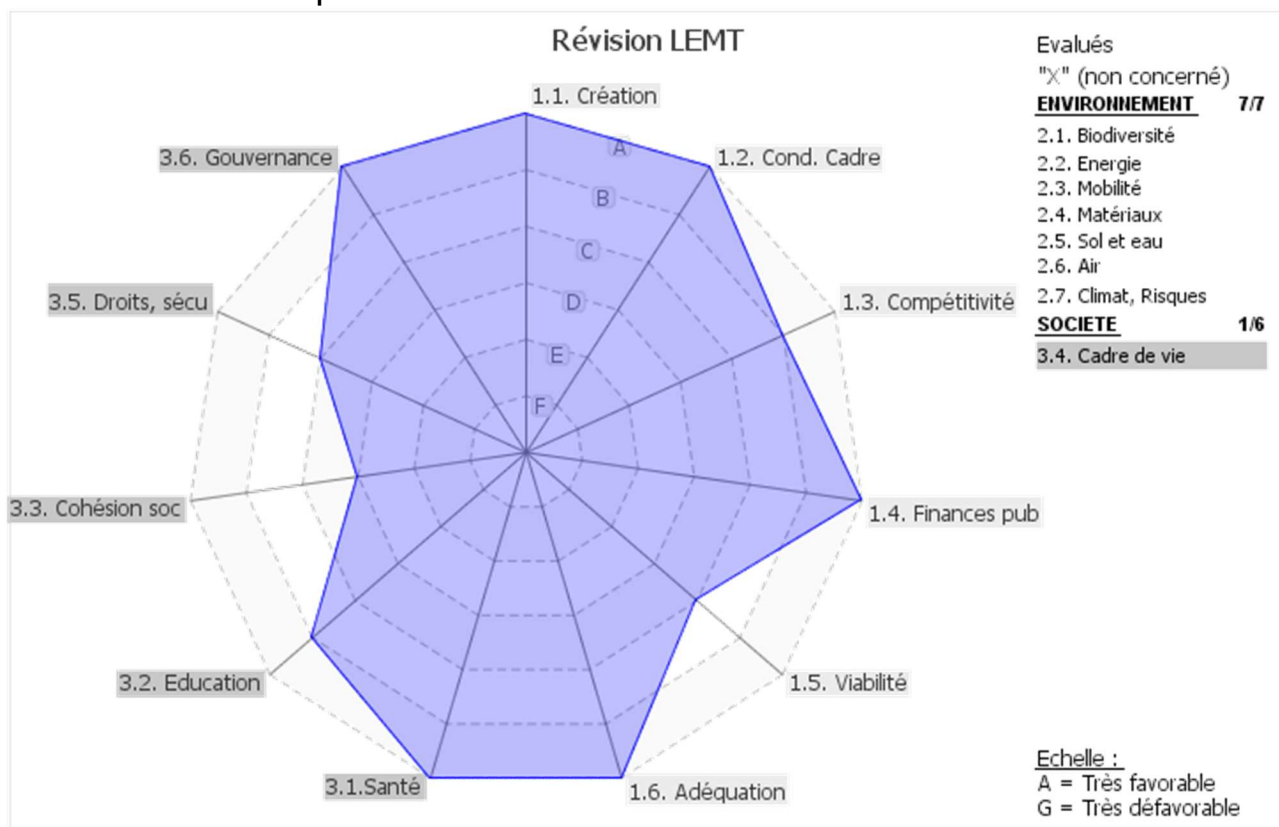
L'examen de la durabilité (Boussole 21) effectué pour le projet de révision sur les critères pertinents de l'évaluation amène à un résultat très favorable du projet de révision. La réflexion a porté sur les domaines "Economie" et "Société" qui sont concernés par les modifications légales.

Au chapitre des éléments favorables voire très favorables, ressortent les critères principalement financiers, fiscaux et salariaux. En effet, en luttant contre le travail au noir, on passe d'une économie souterraine, qui favorise à priori des acteurs hors canton, à une économie réelle touchant plus directement les acteurs économiques du canton. De même, les salaires payés le seront en vertu des CCT existantes ou selon les salaires usuels pour les autres branches. Ainsi, les travailleurs et travailleuses bénéficieront également de l'intensification de cette lutte. La question de la formation initiale et/ou continue est estimée aussi de façon favorable, en ce sens qu'un emploi profitant d'une nouvelle visibilité requerra une personne ayant les compétences nécessaires pour l'occuper.

Au niveau des effets induits sur la société en général, il s'agit d'être plus nuancé tout en ne sombrant pas dans un pessimisme de mauvais aloi. Si l'augmentation des salaires va profiter à une partie des personnes travaillant au noir, une autre partie va probablement se trouver en situation de précarité, ne trouvant pas officiellement d'emploi lui permettant de compléter un premier emploi. De même, les personnes en situation illégale dans notre canton, à qui une décision de renvoi est notifiée, auront de la peine à faire valoir leurs prétentions auprès du tribunal des prud'hommes.

Quant au potentiel d'amélioration, il réside dans un suivi permanent des conséquences induites sur l'économie et la société par l'effet du durcissement de la lutte contre le travail au noir et des mesures éventuelles correctrices. En soi, la LEMT ne peut pas prendre en charge la lutte contre les inégalités économiques et sociales.

Évaluation de chaque critère



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné

Récapitulatif des critères

Economie	Environnement	Société
1.1. Création et distribution de richesses	2.1. Diversité biologique et espace naturel	3.1. Santé et prévention
1.2. Conditions cadre pour l'économie	2.2. Energie	3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles
1.3. Compétitivité de l'économie et innovation	2.3. Mobilité et territoire	3.3. Cohésion sociale
1.4. Finances publiques	2.4. Consommation de matériaux et recyclage	3.4. Cadre de vie et espace public
1.5. Faisabilité et viabilité du projet	2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau	3.5. Droits et sécurité
1.6. Conformité et adéquation aux besoins	2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur	3.6. Gouvernance, vie politique et associative
	2.7. Changement climatique et risques	

Economie

1.1. Création et distribution de richesses

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Création de valeur / Postes de travail / Productivité de l'activité économique / Différences de revenus / Diversification et répartition territoriale de l'activité économique / Retombées sur l'environnement économique local / Coût de la vie

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Lutte contre le travail au noir LTN: on augmente le cercle vertueux du travail en passant d'une économie souterraine, qui bénéficie à priori à des acteurs hors du canton de Fribourg, à une économie réelle, voire éthique, qui profite plus au Canton de Fribourg. On lutte ainsi également contre le dumping salarial et social et on ouvre la voie à une concurrence loyale. Les salaires seront payés selon les conventions collectives ou la pratique de la branche, ce qui conduit à une diminution des différences de revenus. Par ailleurs, en obligeant la légalisation du travail au noir, on crée des postes de travail dans la mesure où la demande perdure.

Risques de répercussions négatives : Risques de détérioration des conditions de travail pour la minorité de travailleurs qui ne seront pas encore déclarés en vertu de la LTN. Il s'agit d'un principe courant dont il faut tenir compte. Il faut rester vigilant pour éviter que des situations dérapent pour sombrer dans le domaine de la traite des êtres humains par l'exploitation de la force de travail.

Potentiel d'amélioration : Des personnes en situation illégale, mais dont les cotisations sociales ont été payées, risqueront le renvoi sans pouvoir toucher les prestations auxquelles elles ont droit. Il faudrait augmenter la protection des travailleurs touchés par la problématique comme le prévoit la LTN article 15 par l'engagement des syndicats. Une autre piste consisterait à légaliser la situation de travailleurs ayant contribué à l'économie fribourgeoise, à l'image du projet genevois "Papyrus".

1.2. Conditions cadre pour l'économie

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises / Adéquation des infrastructures aux besoins de l'économie / Offre en crèches et parents de jours / Accès au marché international / Fiscalité / Offre de sites pour l'implantation d'entreprises / Respect de la non distorsion de la concurrence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La LTN participe à la non-distorsion de la concurrence.

Le rôle des inspecteurs et inspectrices SMT, au-delà du contrôle et de la surveillance, est de conseiller et

guider les employeurs et employeuses, de même que les travailleurs et travailleuses. Lors de chaque inspection, du matériel d'explication est distribué. Les entreprises viennent aussi se renseigner spontanément auprès du SPE, qui donne des formations auprès de différentes associations de branches (ex. Gastro Fribourg notamment).

La LTN amène les entreprises incriminées à se mettre à jour avec leurs impôts, ce qui a un impact positif sur les revenus fiscaux.

Risques de répercussions négatives : Néant

Potentiel d'amélioration : La mise en pratique des nouvelles mesures montrera où se situent les potentiels d'optimisation. Les outils de surveillance sont en place. La Loi prévoit que l'on s'auto-évalue régulièrement.

1.3. Compétitivité de l'économie et innovation

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Capacité d'innovation / Recherche et développement / Qualification des employés / Systèmes de gestion / Accès à l'information

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Toute la dynamique de qualification professionnelle n'est pas présente dans le travail au noir. La lutte contre celui-ci contribue donc, de manière générale, à une augmentation de la qualification des travailleurs, parallèlement à la création de nouveaux postes de travail légalisés voir critère 1.1.

Information: les contrôles des inspecteurs et inspectrices permettent aux travailleurs et travailleuses de mieux connaître leurs droits. Par ailleurs, en cas de condamnation des entreprises, le consommateur et la consommatrice est informé, et peut éviter les entreprises incriminées (par ex. établissements de restauration, exploitation agricole...).

Risques de répercussions négatives : Néant

Potentiel d'amélioration : Renforcer encore la communication

1.4. Finances publiques

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Bilan financier et endettement des collectivités publiques / Justification du besoin d'argent public / Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité / Recettes fiscales provenant des personnes morales / Recettes fiscales provenant des personnes physiques / Capacité d'action de la collectivité publique / Collaborations régionales et suprarégionales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : A partir du moment où le projet consiste à lutter contre le TN, il est positif pour les finances publiques.

Par ailleurs, il permet la pérennisation du Fonds cantonal de l'emploi en acceptant que des employeurs participent au financement des mesures.

Risques de répercussions négatives : Risques de recours et dédommagements liés.

Potentiel d'amélioration : Néant

1.5. Faisabilité et viabilité du projet

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Investissements / Produits et charges d'exploitation / Renouvellement des infrastructures / Risque financier / Contraintes légales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La révision de la loi est immédiatement applicable, car elle est issue de propositions non théoriques d'un groupe de travail. Elle est viable car elle s'inscrit dans un système existant et établi.

La Confédération participe au financement des salaires des inspecteurs et inspectrices, dans la mesure où le canton de Fribourg répond aux exigences financières imposées par le SECO. La nouvelle qualité d'agent-e-s de police judiciaire génère des coûts : hausses de salaire, formation, matériel de surveillance. En principe, la loi révisée induira une hausse des amendes et plus de moyens dans les caisses de l'Etat.

Risques de répercussions négatives : Devoir dédommager une entreprise qui aurait subi des mesures injustifiées.

Excès de zèle des inspecteurs et inspectrices externes mandatés, du fait des amendes plus élevées et de la possibilité d'ordonner des mesures administratives immédiates.

Potentiel d'amélioration : Néant

1.6. Conformité et adéquation aux besoins

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Analyse des besoins - adéquation offre/demande / Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés / Conformité avec le niveau de qualité souhaité / Exploitation optimale des potentiels / Gouvernance du projet

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Si on fait abstraction du fait que les inspecteurs et inspectrices externes n'auront pas de compétences judiciaires, on peut dire qu'il y a une adéquation très forte entre les mesures proposées et les besoins. Par ailleurs, cette loi répond à la volonté du GC (Motion Wicht/Vial) et s'inscrit dans le programme du CE et du MP et correspond aux demandes des syndicats et des associations professionnelles. Elle répond aux attentes des principaux acteurs sauf, bien sûr, des entreprises qui pratiquent le TN et leurs clients. Enfin, elle répond à une demande de mise en conformité selon les exigences du SECO.

Le montant maximum de l'amende (1 million de francs) a un effet dissuasif : on exploite ainsi de manière optimale les potentiels de lutte contre le travail au noir.

Risques de répercussions négatives : Risque que le renforcement des mesures administratives, amendes élevées soit remis en question par un recours devant les tribunaux.

Potentiel d'amélioration : A voir dans le cadre de la mise en application.

Environnement

2.1. Diversité biologique et espace naturel

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Habitats des espèces rares et menacées / Habitats des espèces courantes / Surfaces proches de l'état naturel / Biodiversité de l'espace habité ou cultivé / Régulation des populations d'espèces sensibles

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.2. Energie

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Consommation d'énergie des bâtiments / Consommation d'énergie des services et de l'industrie /
Consommation d'énergie grise / Production d'énergie renouvelable / Sources d'énergie locales

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.3. Mobilité et territoire

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Densification et revalorisation des centres des localités / Changement de mode de transport vers la mobilité durable / Attractivité des transports publics / Attractivité de la mobilité douce / Intensité des transports occasionnés par l'économie / Centralité des emplois et des services / Niveau de trafic dans les agglomérations / Impacts du trafic aérien

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.4. Consommation de matériaux et recyclage

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Quantité de déchets / Utilisation de matériaux locaux et abondants / Utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés / Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception / Taux de recyclage des déchets non organiques / Taux de recyclage des déchets organiques / Traitement des déchets spéciaux / Durée de vie des produits

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol / Apport de polluants microbiologiques dans l'eau ou dans le sol / Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol / Consommation d'eau / Quantité d'eaux usées / Surfaces construites / Imperméabilisation du sol

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Emissions d'oxydes d'azote et de soufre (NOx, SO2) / Emissions des poussières fines (PM10) / Emissions d'ozone / Pollution sonore / Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse / Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail / Polluants nauséabonds

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.7. Changement climatique et risques

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Emissions de gaz à effet de serre / Energie de provenance nucléaire / Risques de catastrophes naturelles / Risques d'accidents majeurs

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

Société

3.1. Santé et prévention

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Promotion de la santé et prévention / Qualité et accessibilité des prestations de soins / Coûts de la santé / Lutte contre les maladies / Prise en charge médico-psychosociale / Accidents de trafic, de ménage et professionnels / Activités sportives propices à la santé / Etablissements médicosociaux

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Les inspecteurs et inspectrices participent au contrôle des normes de protection des travailleurs en termes de sécurité au travail et de sécurité sociale.

Risques de répercussions négatives : Néant

Potentiel d'amélioration : Néant

3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Formation dans le domaine de l'école obligatoire / Formation dans le domaine de l'école postobligatoire / Orientation professionnelle / Encouragement de la culture / Offre culturelle / Offre sportive / Offre de loisirs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Cf. Critère "Compétitivité et innovation", 1.3

Risques de répercussions négatives : Néant

Potentiel d'amélioration : Néant

3.3. Cohésion sociale

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Lutte contre la pauvreté / Insertion et réinsertion dans le monde du travail / Intégration des étrangers / Intégration des individus marginalisés dans la société / Intégration des personnes en situation d'handicap / Intégration des personnes âgées / Mixité sociale

Commentaires :

Justification de l'évaluation : L'officialisation du statut et les hausses de salaire liées permettent de lutter contre la pauvreté et de s'insérer dans le monde du travail, mais elles peuvent aussi conduire à une exclusion totale du marché du travail et à une marginalisation.

Risques de répercussions négatives : Les personnes sans autorisation de séjour mais dont les cotisations sociales ont été payées risquent l'expulsion sans pouvoir toucher les prestations auxquelles elles ont droit par la suite.

Risque de paupérisation des ménages comptant sur un second salaire issu d'une activité au noir ; problématique des personnes ayant un poste à 100% et ne pouvant donc pas prendre un second poste officiel.

Certaines associations ne pourront plus offrir de programme d'occupation à des personnes en fin de droit, à moins qu'elles ne contribuent au financement de ces contrats.

Potentiel d'amélioration : Le potentiel d'amélioration réside dans la lutte contre la pauvreté mais ne se décline pas au niveau de cette révision exemple : question des salaires minimaux.

3.4. Cadre de vie et espace public

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Cadre de vie / Qualité de l'espace public / Identité des sites / Appropriation de l'espace par les habitants et la communauté / Revalorisation des paysages culturels / Revalorisation des paysages naturels / Protection du patrimoine / Espaces de détente de proximité / Vitalité culturelle et sociale dans les centres / Développement socioculturel local et régional

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.5. Droits et sécurité

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Egalité des chances / Egalité entre hommes et femmes / Stabilité sociale / Sentiment de sécurité de la population / Services d'urgence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Du moment où les conditions de réalisation du travail sont légalisées, on permet à des travailleurs de rentrer dans un cercle vertueux, qui leur permet de valoriser leur expérience professionnelle. En cotisant, ils participent à la redistribution équitable des richesses.

En termes de sécurité, on améliore réellement les conditions de travail. Par ailleurs, la révision participe à la lutte contre le crime organisé. En effet, la lutte contre le travail au noir fait partie du plan de lutte contre la criminalité 18-21 du CE et MP. En outre, on améliore la sécurité des consommateurs par des inspections croisées avec le service de contrôle des denrées alimentaires.

Les adaptations ont aussi concerné le langage épique et légistique.

Risques de répercussions négatives : Les risques de paupérisation peuvent avoir des conséquences négatives sur les proches des personnes concernées en termes d'égalité des chances. On retrouve l'ambivalence décrite au critère 3.3.

Potentiel d'amélioration : Néant

3.6. Gouvernance, vie politique et associative

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Acceptabilité du projet / Participation des acteurs dans les décisions / Vie politique et associative / Structures d'organisation plus efficaces

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le groupe de travail derrière le projet intègre les différents acteurs concernés syndicats, patronats, entreprises, collectivités publiques, milieu judiciaire. L'acceptabilité officielle est donc élevée.

Risques de répercussions négatives : Les entreprises susceptibles d'être amendées et certains de leurs clients n'y seront pas forcément favorables.

Potentiel d'amélioration : Néant